GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — — secondaire
— — — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de paroisse
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — — 5 épinettes noire et/ou épinette blanche
— — — 4 épinettes noire et/ou épinette rouge
— — — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — — 3 pin rouge
— — — 2 pin blanc
— — — 2 thuya (cèdre)
— — — 1 pruche
— — — 1 mélèze
— — — (plantation)
Pessière
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — — 5 thuya (cèdre)
— — — 4 épinette noire
— — — 3 pin
— — — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — — 3 pin rouge
— — — 2 pin gris
— — — 1 épinette blanche
— — — (plantation d'épinette blanche)
— — — (plantation d'épinette de Norvège)
— — — (plantation d'épinette noire)
— — — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — — 5 thuya (cèdre)
— — — 4 épinette noire et/ou épinette rouge
— — — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — — 3 pin rouge
— — — 2 pin gris
— — — 1 pruche
— — — 1 sapin baumier
— — — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — et/ou mélèze (l'ensemble occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — — avec thuya (cèdre)
— — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — — avec mélèze
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pruche
— — — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
— — — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — 5 épinette noire et/ou épinette rouge
— — — 3 mélèze
— — — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — — 3 pin rouge
— — — 2 sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de thuya)
Pruchière
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — 5 thuya (cèdre)
— — — 5 épinette noire et/ou épinette rouge
— — — 3 mélèze
— — — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — — 3 pin rouge
— — — 2 pin gris
— — — 2 sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Mélèzin
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — 5 épinette noire
— — — 5 épinette noire et/ou épinette rouge
— — — 4 pin blanc et/ou rouge
— — — 4 pin rouge
— — — 4 pin gris
— — — 4 sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de mélèze européen)
— — — (plantation de mélèze japonais)
— — — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences intolérantes sans pin gris	F1 (R)	F1 (PG R)
— — — — — avec épinette noire	F1 (R)	F1 (PG E)
— — — — — avec pin rouge	F1 (R)	F1 (PG P)
— — — — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R R)
— — — — — avec sapin	F1 (R)	F1 (R S)
Bouleaux à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	Bb (R)	Bb (R E)
— — — avec épinette noire ou rouge	Bb (R)	Bb (E R)
— — — avec pin gris	Bb (R)	Bb (PG R)
— — — avec pin blanc	Bb (R)	Bb (PB R)
— — — avec pin rouge	Bb (R)	Bb (PR R)
— — — avec résineux	Bb (R)	Bb (R R)
Bouleaux à bouleau jaune avec résineux	Bj (R)	Bj (R R)
Feuillus d'essences tolérantes sans pin blanc	Ft (R)	Ft (R R)
— — — avec pin rouge	Ft (R)	Ft (R P)
Peupleraies avec sapin	Pe (S)	Pe (S R)
— — avec pin gris	Pe (R)	Pe (PG R)
— — avec pin blanc	Pe (R)	Pe (PB R)
— — avec pin rouge	Pe (R)	Pe (PR R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E R)
— — avec résineux	Pe (R)	Pe (R R)
Cédrière à feuillus tolérants	Cf (R)	Cf (R R)
Érablière résineuse	Er (R)	Er (R R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (R)	M (R R)
— — — sur station humide	M (R)	M (R P)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleaux à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleaux jaunes
Peupleraies
Érablière rouge
Érablière
— — à bouleaux blanc et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleaux jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 10-50 % ⊗ 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE
30 (ans)	0-30 ans
50 "	31-50 "
70 "	51-70 "
90 "	71-90 "
120 "	91-120 "
120 +	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
90-70 "	70-90 "
120-90 "	90-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne): Peuplement irrégulier composé des tiges ainés (+90 ans) et des tiges plus jeunes (+30 ans et -90 ans).
Vin (vieux inéquienne): Peuplement irrégulier composé d'au moins 0-60 tiges ainés (+90 ans) et d'au moins 60 tiges et plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (3m)	2 (7m)	3 (12m)	4 (17m)	5 (22m)	6 (+22m)
A — 70%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B — 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C — 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D — 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { SUR. D'ING. FOR.: GROUPE POULIN, THÉRIAULT LTÉE
SIGNATURE: }

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { SUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE: }

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Modérée	31 à 40 %	T
Forte	41 à 50 %	F
Abrupte	51 % et plus	A

Superficie accordée de pentes: 0-5 %

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 5 E1 C3 c2 D2 C1 — défoliation; classe de pente; classe d'âge; classe de l'origine; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

B C3 c4 E3 D1 — classe de pente; classe d'âge; classe de l'origine; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 86-3*
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 5
Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 08
Concessionnaire ou autres — 04
Bassin hydrographique — 404
Bassin primaire — 02*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 38
Division de recensement — 400
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 6055
Région écologique — 12 c
Municipalité régionale de comté

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne: 1986
Année de publication: 1987
Année de révision: }

Divisions territoriales en date du: 1/11/86
Déclinaison magnétique: 17° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-N-5 S.E.	32-N-6 S.O. S.E.	32-N-7 S.O.
32-N-4 N.E. S.E.	32-N-3 N.O. S.O.	32-N-2 N.E. S.O.
32-K-13 N.E.	32-K-14 N.O.	32-K-15 N.E.

32 N/3 S.O.